

Il est inexact que la Suède ait décliné toute participation à l'Exposition de 1878.

Malgré les graves préoccupations du moment, la Turquie a annoncé qu'elle y participerait.

Les députés de Paris ont tenu une réunion pour préparer une proposition tendant à accroître les mesures de clémence en faveur des condamnés de la Commune.

LETRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 11 janvier 1877.
On a toujours les yeux fixés sur les probabilités qui touchent à la composition de la future commission du budget, et c'est dans ce sens que le dernier tirage des bureaux est intéressant.

Le fait que, dans un seul de ces bureaux, à la Chambre des députés, dix membres de l'ancienne commission se soient trouvés réunis, semble indiquer qu'il y en ait au moins trois d'écartés. Or, soutient, du reste, avec plus d'assurance que jamais, que M. Gambetta veut renoncer à toute ambition de ce côté, et se borner à surveiller activement le ministère J. Simon. Je vous confie que le projet de budget sera déposé samedi prochain en huit jours, et que la commission destinée à l'examiner aura lieu dans le milieu de la semaine suivante. Après quoi, les vacances parlementaires seront virtuellement ouvertes. Tout le monde croit, en effet, que le parlementarisme donnera peu de temps, M. Simon voulant travailler, et voulant par conséquent qu'on lui laisse du temps pour cela.

Au Sénat, l'ancien bureau a été réélui. Mais on ne peut s'empêcher de remarquer que les droites législatives et bonapartistes se sont abstenues en masse lorsqu'il s'est agi de voter pour M. le duc d'Audiffert-Pasquier, qui n'a réuni que 195 voix.

Il n'y a pas un mot de vrai dans les bruits qui, paraît-il, ont été répandus un instant à la Bourse, avant-hier, au sujet de prétendues difficultés qui se seraient élevées entre l'Allemagne et la France. Ce qui est plus vraisemblable et ce qui paraît acquis, c'est que M. de Bismarck a fait un mouvement duquel il semble résulter, qu'il ne supporte pas sans impatience les résistances de la Turquie aux demandes de l'Europe, et qu'il n'entre en aucun cas dans sa politique de contrecarrer l'action russe en Orient. Ces faits ont une certaine gravité, et démontrent tout au moins qu'en agissant comme elle agit, la Turquie a bien tort de compter sur l'adhésion d'une partie de l'Europe. Elle ne sera soutenue, ni par les puissances qui veulent la paix, ni par celles qui cherchent la guerre, s'il y en a.

Toutes les feuilles qui sont en relation avec M. Thiers, constatent aujourd'hui, conformément à ce que je vous disais hier, que l'ex-président de la République ne cherche point à créer de difficultés au cabinet sur le terrain des affaires extérieures. Quant à nos députés à Constantinople, certaines feuilles se font remarquer surtout par leur acharnement à les attaquer, cela tient, paraît-il, à ce que les chefs de l'ancien parti polonais voient, avec le plus vif regret, tout rapprochement entre la Prusse et la Russie. Mais ce sont là des présomptions qui ne sauraient influencer notre politique. Nous voulons la paix, et pour en assurer le maintien, nous croyons indispensable de développer nos relations amicales avec Saint-Petersbourg. Telle est notre conception diplomatique. Maintenant il n'est pas vrai davantage que nos plénipotentiaires s'écartent à Constantinople, de la déclaration faite par le duc Decazes, à la Chambre, au commencement du mois de novembre dernier; qu'on relève ce document et l'on verra que nous n'avons rien fait ni rien dit depuis, qui ne soit en conformité avec les principes dont le gouvernement s'est inspiré alors. Que dit la déclaration du 3 novembre? deux choses: l'une, c'est que notre amour pour la paix suppose une certaine activité diplomatique; l'autre, c'est que nous voulons défendre la cause des Chrétiens d'Orient. Or, tel est bien le double but de la politique que le gouvernement français suit à Constantinople avec succès, j'ose le prétendre.

(Autre correspondance.)

Paris, le 11 janvier 1877.
Les Chambres n'ont encore abordé aucun débat important, la session paraît donc devoir être assez calme pour ses débuts. Les gauches ne sont pas pressées, dit-on, de se montrer trop exigeantes à l'égard de M. Jules Simon, et craignent une lutte qui pourrait amener une crise dont les conséquences sont difficiles à calculer. On peut dire que la République du 25 février ne vit qu'à la condition de faire la morte.

Le grand article publié, ce matin, par le *Journal des Débats*, sur le recrutement des sous-officiers, est attribué au duc d'Aumale; c'est un éreintement radical du système proposé à

la Chambre des députés, par M. Gambetta.

La question extérieure continue, pour le moment, à dominer l'attention du monde politique et financier. La Conférence de Constantinople paraît, de moins en moins, pressée de prendre des résolutions définitives. La Turquie, de son côté, multiplie les réponses évasives.

C'est à propos de toutes ces lenteurs que Halil-Chérif Pacha répondit au comte Zichy qui s'en plaignait et menaçait de son départ et de celui de ses collègues: « Que voulez-vous, nous ne pouvons pas vous retenir, les sept tours n'ont plus de meubles. » Vous savez que les sept tours étaient l'abri que la Porte offrait antérieurement aux ambassadeurs avec lesquels elle avait maille à partir.

On lit dans la *Correspondance de Londres*:
« On a été frappé, en Angleterre, des paroles prêtées au comte de Chambord, paroles si éloignées de l'attitude qu'on supposait devoir être prises par la France.

L'affirmation émanant du plénipotentiaire français que, la France ne donnera pas son appui à une cause injuste, et la reconnaissance par le même, de la légitimité des motifs qui déterminent la Porte à repousser la proposition des puissances, ont, à cette ouverture d'une nouvelle phase de la question d'Orient, une importance que personne en Europe ne se dissimule.

Si la nouvelle donnée se confirme, et si le comte de Chambord maintient avec fermeté cette attitude, il fera plus que de donner aux difficultés actuelles, une solution: il préparera la solution de bien d'autres difficultés qui n'attendent pour se lever que la cessation de celles d'aujourd'hui. Il placera sur son véritable terrain et dans sa voie naturelle, la politique française, et montrera que cette politique est, à la fois, capable de relever, sans combat ni témérité, la France de ses humiliations, et de donner à l'Europe ce bien auquel on aspire en vain, — la paix.

La paix de l'Europe ne peut être assise que sur le droit, et pour accomplir son devoir envers elle-même et envers l'Europe, la France doit être purement et simplement l'avocat du droit.

M. le commandant Mouchez, dans une très-intéressante communication faite à l'Académie des sciences sur les relevés hydrographiques, des côtes de la Tunisie, donne le renseignement suivant dont notre commerce et notre industrie feraient bien de profiter:
Les habitants font un très-grand commerce de l'alfa. Les navires anglais, italiens et turcs qui emportent l'alfa, sont en très-grand nombre. Il se demande comment nos fabricants français hésitent encore à aller chercher l'alfa qui se trouve en si grande quantité en Algérie, et à en tirer parti. On trouve dans les documents officiels que 75 p. 100 de l'alfa d'Algérie est importé en Angleterre, 18 p. 100 en Espagne, et seulement 4 p. 100 en France.

On annonce pour le 18 de ce mois, à l'église St-Germain-l'Auxerrois, le mariage de la comtesse Walewska, veuve de l'ancien ministre de Napoléon III, avec un jeune prince napolitain. Le fait capital de la journée à la Bourse est l'escompte de 46,000 fr. de rentes 5 0/0, par les receveurs généraux, fait qu'on doit considérer comme le motif principal de la bonne tenue de la Bourse.

Le bilan hebdomadaire de la Banque de France annonce une diminution de 25 millions dans le chapitre du portefeuille commercial.

Le Comptoir d'Escompte va publier incessamment l'annonce officielle du paiement du coupon égyptien.

Des nouvelles de Berlin affirment qu'en cas de guerre ou de non guerre, la Russie mettra un nouvel emprunt au commencement de mars prochain. Avis à nos capitaux.

La principale nouvelle financière du jour, est le jugement que, à la requête des porteurs de titres péruviens, vient de rendre le tribunal de 1^{re} instance de la Seine contre MM. Dreyfus frères et C^o, agents financiers du Pérou, pour la vente du guano et le paiement des coupons de la dette péruvienne. La sévérité de ce jugement est une satisfaction contre la dilapidation de notre épargne publique. DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ECONOMIQUE

Teinture

BYRONS ET PAGES SUR TISSUS DE LAINE.

Ces couleurs s'obtiennent par trois espèces de teintures différentes: l'une contient de l'orseille et du campêche, l'autre de l'orseille et du carmin d'indigo, et la troisième du bœuf et du campêche. Ces couleurs ont beaucoup d'analogie avec les violets; elles sont seulement modifiées par une addition de jaune due à l'action des mordants acides sur les matières colorantes employées. La première de ces teintures celle à l'orseille et au campêche, est la plus usitée, elle est peu coûteuse et donne de belles nuances. Les byrons à l'orseille ou au

carmin d'indigo sont les plus solides; mais ils sont aussi les moins beaux au reflet. Les couleurs au bœuf et au campêche sont assez riches, mais moins solides et sont plus que les autres. On obtient encore des couleurs byron par beaucoup d'autres ingrédients qu'on ne peut guère énumérer; les autres par les difficultés de réussite qu'ils présentent.

Les byrons à l'orseille et au campêche ou au bœuf et au campêche, se teignent après bouillonnement.

Bouillon de byron.

- 1^o Faire le bain avec 1 kil. 500 gr. de sulfate d'alumine et 1 kil. de tartre;
- 2^o Garnir avec 4 kil. 750 gr. de sulfate d'alumine, 6 kil. de cristaux de tartre et 1 kil. 500 gr. d'oxymuriate d'étain pour six pièces pesant ensemble 60 kil.;
- 3^o Entrer les étoffes et les manœuvrer deux heures et demie au bouillon;
- 4^o Abaisser et laisser reposer du jour au lendemain, puis rafraîchir les étoffes avant de le mettre en teinture.

Ce bain de bouillon peut se conserver au moins quinze jours.

Bain de teinture.

- 1^o Faire le bain avec 1 kil. 500 gr. de sulfate d'alumine et 1 kil. de cristaux de tartre;
- 2^o Garnir avec de l'orseille et du campêche en quantité suffisante pour la nuance que l'on veut donner (s'il en est besoin, pour faire porter la couleur plus au violet, mettre alors du carbonate de potasse à la vapeur);
- 3^o Entrer les étoffes et les manœuvrer soixante-quinze minutes au bouillon;
- 4^o Abaisser et faire laver.

Les byrons au bœuf et au campêche se teignent comme les byrons à l'orseille et au campêche.

Les byrons à l'orseille et au carmin d'indigo se teignent directement comme suit:

- 1^o On fait le bain avec 1 kil. 500 gr. de sulfate d'alumine et 1 kil. de tartre et on y manœuvre une pièce durant 30 minutes au bouillon;
- 2^o On alimente avec 1 kil. de tartre, 1 kil. de sulfate d'alumine et les quantités d'orseille et de carmin d'indigo nécessaires à l'intensité que l'on veut obtenir, puis on met en ébullition, et on entre les étoffes dans le bain pour les manœuvrer soixante-quinze minutes au bouillon;
- 3^o On abat et on termine par le lavage. (Le Teinturier pratique.)

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE.

Le public est prévenu que l'Administration municipale a désigné deux inspecteurs des fours et cheminées pour les deux cantons Est et Ouest de la ville; ces inspecteurs sont:

Pour le canton Est, M. Avetant.
Pour le canton Ouest, M. Delporte.

Cette désignation n'oblige en aucune façon les habitants à s'adresser à eux, pour faire opérer le ramonage de leurs cheminées, ils restent complètement libres du choix de leur ramoneur.

Hôtel-de-Ville, le 9 janvier 1877.
Le Maire.
A. FAMECHON.

Le tirage au sort des jeunes gens de la classe 1876, appartenant aux cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy, auront lieu, aux jours suivants:

A Roubaix, le lundi 5 février, à 9 heures un quart du matin, pour le Canton-Ouest, et à 1 heure et demie de l'après-midi, pour le Canton-Est.
A Tourcoing, le jeudi 8 février, à 9 heures un quart du matin, pour le Canton-Nord, et à 1 heure et demie du soir, pour le Canton-Sud.
A Lannoy, le jeudi 1^{er} février, à 1 heure de l'après-midi.

Il est rappelé aux jeunes gens que les sursis d'appel, doivent être demandés avant le tirage au sort.

M. Bertrand-Milcent, député de Cambrai, est nommé membre du 11^e bureau de la Commission d'intérêt local, à la Chambre des députés.

M. Massiet du Bliet, député du Nord, est nommé, aussi, membre du 3^e bureau de la Commission des congés.

VOTES DES SÉNATEURS DU NORD dans la séance du jeudi 11 janvier 1877.

Sur le projet de loi portant approbation du traité d'extradition conclu, le 14 août 1876, entre la France et la Grande-Bretagne. (Adopté.)

Tous les sénateurs du Nord ont voté pour l'adoption, excepté M. de Staplan-de qui n'a pas pris part au vote.

M. Corne, sénateur du Nord, est nommé membre du 4^e bureau de la Commission d'initiative parlementaire.

MM. Corne et Pajot, sénateurs du Nord, sont nommés membres de la Commission chargée de l'examen du projet de résolution présenté par M. l'amiral de Dompierre d'Hornoy, et tendant à ajouter un paragraphe additionnel à l'article 46 du règlement du Sénat.

MM. Théry et Testelin, sénateurs du Nord, sont nommés membres, l'un du 2^e bureau de la commission d'intérêt local, l'autre du 7^e bureau de la Commission d'initiative.

M. Guillemin, député du Nord, a déposé sur le bureau de la Chambre des députés, une pétition du conseil d'administration de la société du commerce et de l'industrie lainière de la région de Fournies.

La Chambre de commerce de Tourcoing s'est réunie hier matin, pour procéder à l'installation de ses membres nouvellement élus, et à l'organisation de son bureau.

En attendant la communication du procès-verbal officiel de cette séance, nos renseignements particuliers nous permettent d'annoncer aujourd'hui la composition du bureau de la Chambre.

Ont été nommés:
Président, M. Charles Jonglez-Desurmont;

Vice-président, M. J. Motte-Dewarvin;
Secrétaire, M. E. Jourdain;
Trésorier-Archiviste, M. Scalabre-Delcour.

Le cercle des Carabiniers Roubaisiens se réunira en assemblée générale, le lundi, 15 janvier, à 8 heures du soir, dans son local ordinaire, rue du Luxembourg.

Voici, l'objet de cette assemblée:
1. Situation financière de la Société.
2. Election de quatre commissaires supplémentaires.
3. Projet pour un concours international pour le mois de mai.

Encore un voleur d'habit. Celui-ci, fasciné par la couleur bleu-agréable, d'un pantalon de pompier passe-poilé rouge, s'est emparé de celui d'un de ses camarades.

Le camarade a porté plainte, et notre voleur coquet a été arrêté.

On a trouvé, cette nuit, couché dans un hangar de la rue St-Joseph, un pauvre vieillard, âgé de 72 ans. Conduit au poste, il a dit se nommer Louis Lefebvre, né à Watrelos, sans domicile, ni travail.

Deux avocats de Douai, MM. Bontet et Allard, viennent d'être nommés, par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, attachés de 1^{re} classe à la chancellerie de France.

On nous informe que M. le comte de Caulaincourt vient d'être nommé commandeur de l'ordre de Pie IX. Le Bref mentionne les services rendus par M. le comte de Caulaincourt, à l'Université catholique de Lille.

Le 17 janvier prochain, s'ouvrira la période de vingt jours pendant laquelle les électeurs peuvent prendre connaissance de listes électorales, et faire des réclamations, s'il y a lieu. Cette période se terminera le 4 février au soir.

C'est lundi prochain, 15 janvier courant, c'est-à-dire dans quatre jours, qu'expirera le délai pour les demandes d'admission à l'Exposition universelle de 1878.

Bien que les candidats soient déjà fort nombreux, on compte cependant beaucoup de retardataires dont les produits pourraient figurer avec honneur et succès à l'Exposition. Aussi croyons-nous qu'il serait désirable, à tous les points de vue, de voir proroger de quelques jours le délai, primitivement fixé au 15 janvier.

M. Bernast, ancien curé à Sainte-Marie-Cappel, est décédé hier en cette commune, à l'âge de 77 ans.

Le Conseil de l'instruction publique du département du Nord, vient de nommer délégué cantonal pour la surveillance de l'instruction primaire, canton de Douai-Ouest, M. Jules Bertin, sous-inspecteur des forêts de l'Etat, correspondant de la Société des études historiques (ancien Institut historique) et de plusieurs autres sociétés savantes.

M. Gustave Venot est nommé vice-consul d'Espagne à Lille, et M. Félix Mention, agent consulaire d'Italie.

Le ministre de l'intérieur, on se le rappelle, avait décidé que les indemnités allouées, tant en numéraire qu'en bons de liquidation, en vertu des lois du 6 septembre 1874 et 7 avril 1875 (dommages causés par la guerre étrangère) et qui n'auraient pas été réclamées, seraient, au 31 décembre dernier, remises à la Caisse des dépôts et consignations, d'où les intéressés ne pourraient les retirer qu'en se soumettant aux formalités d'usage.

Les sommes restant à payer étant encore relativement élevées, M. le ministre de l'intérieur, après entente avec son collègue des finances, a résolu d'accorder un nouveau répit: en conséquence, il a été décidé que la consignation des indemnités n'aurait lieu qu'au 30 juin prochain.

En avisant les préfets de cette décision, M. le ministre de l'intérieur, les prie d'inviter les ayants-droit à se mettre le plus tôt possible en instance pour obtenir le rordonnement des indemnités qui leur sont dues.

Un voyageur, dont nous sommes autorisé à citer le nom, si besoin est,

nous prie de signaler à l'attention de la Compagnie du Nord, le fait suivant:

Le train partant de Lille pour Roubaix, à 1 h. 5 m., a croisé, mardi dernier, à la bifurcation du littoral, un train en marche qui se trouvait à une vingtaine de mètres. Le train de Roubaix eut le temps de passer sans aucun accident, d'ailleurs. Le voyageur tient néanmoins à porter ce fait à la connaissance de la Compagnie, à cause des conséquences qu'il pourrait entraîner en se renouvelant. (ECHO.)

Un ancien soldat qui a eu son heure de célébrité, Antoine-Joseph Deleau, l'un des derniers survivants de Waterloo, vient de s'éteindre à Vicq, à l'âge de 84 ans.

On se souvient que lors de l'apparition des *Misérables* de Victor Hugo, une vive polémique s'engagea dans la presse, à propos du mot fameux que le grand écrivain fait prononcer à Cambronne, aux derniers moments de la bataille de Waterloo.

Deleau, qui faisait partie des carrés de la garde commandée par Cambronne, prétendit que celui-ci prononça la phrase légendaire: *La garde meurt et ne se rend pas!*

Appelé à Lille dans le cabinet du maréchal de Lac-Mahon, alors commandant du second corps d'armée, Deleau s'exprima en ces termes:

« J'étais à Waterloo, dans le carré de la garde du premier rang, en raison d'une grande taille; j'appartenais à la jeune garde, n'ayant encore que 25 ans; mais on sait que la jeune garde avait été appelée à combler les cadres de la vieille. L'artillerie anglaise nous foudroyait, et nous répondions à chaque décharge par une fusillade de moins en moins nourrie. »

Entre deux décharges, le général anglais nous cria: Grenadiers rendez-vous!

Le général Cambronne répondit; je l'ai parfaitement entendu, ainsi que tous mes camarades:

La garde meurt et ne se rend pas.
Nous serrâmes le carré, et nous ripostâmes avec nos fusils.

Grenadiers rendez-vous, vous serez traités comme les vieux soldats du monde, reprit d'une voix affectée, le général anglais. « La garde meurt et ne se rend pas, répondit Cambronne. » Sur toute la ligne les officiers et soldats ripostèrent avec lui: *La garde meurt et ne se rend pas.* Jeme souviens parfaitement de l'avoir dit, comme les autres. Nous essayâmes une nouvelle décharge et nous répondîmes par la nôtre. « Rendez-vous grenadiers, rendez-vous » criaient en masse les Anglais qui nous enveloppaient de tous côtés.

Cambronne répondit à cette dernière sommation par un geste de colère accompagné de paroles que je n'entendis plus, atteint en ce moment d'un boulet qui m'enleva mon bonnet à poil et me renversa sur un tas de cadavres.

Nous devons ajouter que cette déclaration de Deleau a rencontré bien des incroyables et que la famille du général Michel, a revendiqué pour son auteur l'honneur d'avoir prononcé les paroles célèbres.

M. Charles Deulin, a publié dans un journal parisien un intéressant récit à ce sujet. Ce récit est consigné dans un livre intitulé: *Histoires de Petite Ville.*

Le 2^e conseil de guerre, dans sa séance du 11 janvier, a statué sur les affaires suivantes:

Victor Lebrun, jeune soldat de la classe de 1874, de la subdivision de Valenciennes (Nord). Insoumission. — Un mois de prison.

— Charles Lecomte, caporal-taillonneur au 43^e de ligne. Vols au préjudice de militaires. — Cinq ans de prison.

Rigolo est un mulât d'Hanbohrdin, qui ne connaît que son maître, dit le *Propagateur*, absolument comme celui du cirque! Il a même l'avantage sur ce dernier, c'est qu'il défend son conducteur, il l'a prouvé le 25 décembre.

Creyeger revenait de chercher des coquilles pour son patron Il fit la rencontre d'un nommé Beaumont, qui, le premier petit verre pris, proposa à Creyeger de jouer ses coquilles à l'as de cœur.

Creyeger y consentit. Beaumont, nouveau Bosco, fit, comme on dit, sauter la coupe, et gagna. Creyeger avait vu le tour et refusa de donner ses coquilles. On fut sur le point de s'empoigner.

Beaumont voulut se venger sur *Rigolo*, qui repoussa par un coup de dent à la première violence de Beaumont. Celui-ci se fit *Rigolo* par la bride le fit tourner sur lui-même et alla peut-être le précipiter dans le fossé avec la voiture qu'il traînait quand survint Creyeger.

Il prit la défense de *Rigolo*, cultiva Beaumont et lui administra une volée de la chambrière qui frota d'ordinaire l'échine de *Rigolo*.

Beaumont alla se plaindre, et aujourd'hui le maître de *Rigolo* a été condamné à six jours de prison et 16 fr. d'amende.

Dimanche dernier, 7 janvier, vers dix heures du matin, le distillateur Abige et son fils Wavrin, a été le théâtre d'un épouvantable malheur. Désireux de gagner un peu d'argent, ils se mirent à distiller de l'eau-de-vie.

Un voyageur, dont nous sommes autorisé à citer le nom, si besoin est,

avant le temps, le réceptacle qui contenait la pulpe.

Aussitôt, le jus en ébullition encore mêlé à la pulpe, s'éleva avec violence et atteignit trois ouvriers et le fermier de Gondocourt. L'un des ouvriers, Louis Cary, âgé de trente ans, père de deux enfants, a succombé le lendemain, après trente-deux heures d'atroces souffrances. On espère sauver les trois autres victimes de cet accident.

L'Indicateur d'Hanbohrdin, rendant compte de concours de serins qui s'est tenu dimanche dans cette ville, à l'estimement de la *Pomme d'Or*, dit qu'il était remarquable, tant par la beauté que par le nombre et la variété de ces intéressants petits êtres éplumés, blancs, jaunes, panachés et autres. Malheureusement de nombreux serins étaient venus des points les plus éloignés.

Un jury était chargé de décerner les prix offerts par la Société d'amateurs d'Hanbohrdin aux couples les plus beaux, et réunissant les qualités requises.

Jeunes blancs. — Médaille de vermeil, à M. L. Vangœrt, de Roubaix; d'argent à M. Buisson, de Roubaix; de bronze à la société *Le Gaillon*, de Lille, bouquet audit M. Vangœrt.

Vieux blancs. — Médaille de vermeil, à la société *Le Gaillon*, de Lille; d'argent à M. Vangœrt, de Roubaix et un bouquet à la société *Le Gaillon*.

Jeunes. — Médaille de vermeil, à M. Bartier, d'Armentières; d'argent à la société *Le Gaillon*; de bronze à M. Liétard, d'Armentières; un bouquet à M. Buisson, de Roubaix.

Panachés. — Médaille de vermeil, à M. Buisson; d'argent à la société *Le Gaillon*; de bronze à M. Buisson; un bouquet à M. Liétard. La Commission a décerné une médaille d'argent à la société *Le Gaillon*, de Lille, qui a exposé 14 couples.

État-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 9 janvier. — Eugène Happe, rue de l'Époule 3. — Nathalie Dufour, rue Richard-Lenoir. — Julien Couteleur, rue de Sébastopol. — Georges Gonze, rue de l'Alouette fort Lepers 34. — Angèle Hennequin, rue d'Illemu impasse Derville. — Louis Quantennes, rue Bernard cour Duquesnoy 8. — Jules Nette, rue de Lannoy fort Desprez 80. — Hermance Boussemart, Grande-Rue cour Roch 4. — Aimée Renard, place du Théâtre au Watteau 19. — Lucien Thiers, Grande-Rue 227. — Adèle Petrovski, rue Dlatre cité St-Joseph. — Marie Belle, rue de France. — Édouard Bagin, rue de la Gaité cour Le-ruste 3. — Flore Nivense, rue d'Arcole. — Léon Dusolie, rue Decresse.

Du 10. — Catherine Degand, rue de Moutoux 72. — Bruno Decraene, rue de la Bassa-Masure 38. — Sophie Fin, rue Archimède 58. — Marie Cogen, rue des Longues-Haies 29. — Elise Verghele, rue St-Joseph 33. — Charles Baillieux, rue Philippe-le-Bon 8. — Édouard Delétré, rue du Fontenay 34. — Rachelle Liron Grande-Rue 77. — Paul Lecouvre, rue de l'Alme 150. — Marie Desmetre, rue Pavée, 44. — Marguerite Laurin, rue du Fontenay 5. — Marie Veirmerch, rue Decresse cour Pauchant 4. — Marie Lotens, rue des Fondeurs cour Vienne 15.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 9 janvier. — Célestine Steux, 80 ans journalière à l'Hospice. — Julie Lecomte, 15 ans journalière à la Poterie 88. — Tétaert, présenté sans vie rue des Angres cour Delfortrie 1. — Rose Siemack, 40 ans ménagère rue de l'Alme 150. — Hélène Debuquoy, 24 ans ménagère rue de la Paix 45. — Floris Carrette, 5 ans Hôtel-Dieu. — Louis Buns, 5 mois rue du Fontenay fort Frasse 32.

Du 10. — Rosalie Notebaert, 71 ans journalière aux Petites-Scours. — Laure Roget, 7 mois rue du Ballon 2. — François Meseure, 5 mois rue des Longues-Haies 40. — Julia Hillier, 3 ans rue Bernard 44. — Louis Lasou, 4 mois rue Dufour 25. — Auguste, présenté sans vie rue des Longues-Haies cour Lambert 9. — Hector Candelier, 5 mois rue des Charpentiers cour veuve Paulus. — Augustine Vanneuwenhove, 23 ans bobineuse Hôtel-Dieu. — Sabine Duplat, 38 ans ménagère Grande-Rue fort Mulliez. — Lesaffre, présenté sans vie rue de Naples. — Maria Dekeyser, 3 ans au Pile rue n° 72. — Sophie Vandendriessche, 47 ans sans profession rue St-Antoine 15.

MARIAGES du 9 janvier. — Edmond Delarra 26 ans employé et Falmoyre Bonnet, 21 ans sans profession. — Alphonse Rouvillain, 30 ans comptable et Marie Vancommebeque, 28 ans sans profession.

Du 10. — Auguste Guermeyre, 56 ans marchand d'ouvrages et Louise Frayman, 32 ans sans profession.

État-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 11 janvier. — Louise Dion, au Blanc-Seau. — Alphonse Gouvaert, rue des Ursulines. — Jeanne Leclercq, rue Nationale. — Marie Thomas, à la Malcée. — Thérèse Asselman, rue de la Cloche.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 janvier. — Louis Debuquoy, 39 ans 10 mois, au Brun-Pain. — Sophie Gadenne, 62 ans 7 mois, veuve de Louis Delmasure, à la Blanche Fontaine. — Jean-Baptiste Lescaumontier, 47 ans, époux de Marie Delreux, rue de la Croix-Rouge.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille RENARD-CORNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de décès, sont priés de passer au domicile de Monsieur CHARLES-JOSEPH RENARD, décédé subitement à Roubaix, le 11 janvier 1877, à l'âge de 74 ans, soit près de cinquante ans, au présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux *convoyés* et service solennels qui auront lieu le samedi 14 courant, à 9 heures 1/4, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — Les *vigiles* seront chantées le vendredi 12, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin de Fer, n° 54, à Roubaix.

Le cabinet de M^r RODET, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

LETTRES MORTUAIRES ET OBIT. — *Impri-merie Alfred Rebou. — Avis gratuits dans les deux éditions du Journal de Roubaix, dans la Gazette de Tourcoing (journal quotidien) et dans la France France, de Lille.*

Belgique

Un terrible accident est arrivé, lundi dernier, vers une heure de l'après midi, au passage à niveau du *Borin*, près de la station de Soignies.

Pendant qu'un train de transbordement effectuait des manœuvres, un enfant de 3 ans, le jeune Manuel, Grégoire, qui se trouvait près de la barrière n° 66, accompagné de sa sœur, âgée de 10 ans, passa en dessous de la ligne de la barrière et s'engagea sur la voie au moment où la machine du train arrivait. Sa sœur et le garde-barrière s'élançèrent aussitôt vers lui pour le retirer, mais la machine atteignit les enfants et le garde-barrière, l'enfant eut les deux jambes et le bras gauche coupés. La petite fille reçut des blessures à la tête, et le garde en fut quitte pour un pied tordement occasionné. Transporté immédiatement à l'hôpital, le pauvre enfant ne tarda pas à succomber à ses horribles mutilations. Quant à la jeune fille et au garde, leur état est aussi